



8-10, rue du Nord
69100 Villeurbanne
☎ : 04 72 65 58 50

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi de 9h à 16h

Accès UD69 transports
en commun :

Bus **C3**
Descendre à Verlaine

Métro **M A** Perrache - Vaulx-en-Velin La Soie

Descendre à Gratte Ciel



Espace Martelet
70 rue des Chantiers du Beaujolais
69400 Limas
☎ : 04 72 65 58 50

Bilan 2019

Unité Départementale du Rhône

Quelques chiffres Actions marquantes

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

L'UD Direccte du Rhône, a au cours de l'année 2019 été fortement impliquée dans le déploiement sur son territoire des profondes transformations engagées par le gouvernement.

Les 5 ordonnances de septembre 2017 réforment le droit du travail. Les partenaires sociaux des branches et des entreprises s'approprient progressivement les nouvelles règles. Les services du travail conseillent et accompagnent les partenaires sociaux et contrôlent l'application des nouvelles règles.

La mise en place du Comité Social et Economique dans les entreprises est un sujet de saisine des services du travail pour information et arbitrage le cas échéant.

La prévention de la santé et de la sécurité au travail des salariés reste une ligne d'action fondamentale de l'inspection du travail dans le cadre des priorités fixées par la Ministre du travail.

Sur le champ de l'emploi et de la formation professionnelle, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel marque une ambition forte en matière de formation professionnelle, d'apprentissage et d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Les services de l'UD Direccte du Rhône ont consacré beaucoup d'énergie à expliquer les réformes auprès des acteurs de la formation et de l'insertion, ont contribué à initier des projets innovants concourant à l'insertion professionnelle.

Ce contexte législatif et réglementaire en renouvellement entraîne une évolution sensible des modalités d'action et des savoir-faire de nos partenaires. Il nécessite également une évolution de nos propres pratiques professionnelles.

C'est dans ce paysage que les agents de l'UD Direccte du Rhône sont engagés pour mieux servir nos usagers.

Dominique VANDROZ
Directeur de l'unité départementale du Rhône

● Le service accords

Pour l'année 2019 : **4 864 dépôts** (accords, avenants, décisions unilatérales de l'employeur, plan d'action, procès-verbaux, adhésions, dénonciations ...) sur le site téléaccords **soit une augmentation de 35 % du nombre de dépôts par rapport à l'année 2018.**

Les points marquants :

Décisions unilatérales de l'employeur relatives à la Prime Pouvoir d'Achat :
233 dont
181 dans les entreprises de moins de 50 salariés



Focus sur les entreprises de moins de 50 salariés :

Les trois premiers thèmes de négociation dans les entreprises de moins de 50 salariés sont 1.

1. L'épargne salariale

2. La durée du travail

3. Les salaires/rémunérations

Autres (C9) : Reconnaissance UES, Prime pouvoir d'achat, accord de substitution...

En matière d'épargne salariale : Dans les entreprises de moins de 50 salariés :

- 88 % des accords sont conclus sous la forme d'une ratification au 2/3 des salariés ;
- 8% avec les instances représentatives du personnel ;
- 2,4 % avec des délégués syndicaux.

Pour les accords hors épargne salariale : Dans les entreprises de moins de 50 salariés :

- 42 % des accords sont conclus sous la forme d'une ratification au 2/3 des salariés ;
- 27% avec les instances représentatives du personnel ;
- 23 % avec des délégués syndicaux.

Informer et conseiller les usagers

● Le service Renseignement au public (ARTE)

le service Accueil et Renseignements en matière de réglementation du Travail et de l'Emploi (ARTE), véritable relais d'information pour les salariés et les employeurs, a pour vocation de fournir un renseignement gratuit, complet et personnalisé en matière d'emploi et de droit du travail.

Ce service assure un accueil physique, téléphonique ainsi que des réponses aux demandes écrites des usagers sur le site de Villeurbanne mais également sur le site détaché de Limas, conservant ainsi le lien de proximité avec les usagers du Nord du département.

Une grande partie des réponses données par écrit provient de questions posées par les particuliers employeurs pour leur employé de maison, ou encore par les assistant(e)s maternel(le)s ou leurs employeurs.

 Accueil et renseignements Travail-Emploi en 2019 :
5203 usagers reçus physiquement
7221 renseignements téléphoniques
1347 réponses à des courriels

En 2019, les demandes de renseignements concernent en priorité :

- les modifications et ruptures de contrat de travail
- les règles du contrat de travail (contrat à durée déterminée et contrat de travail temporaire :
- les assistantes maternelles
- les questions relatives à la médecine du travail, inaptitude...
- la souffrance au travail

► Grâce au numéro unique : **08 06 000 126**. Les services téléphoniques sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h (prix d'un appel local).

► En prenant rendez-vous avec nos services, ou en posant votre question en ligne.



● Conseillers du salarié

Les **370 conseillers du salarié** du Rhône ont assisté **473 salariés** dans les entreprises dépourvues de représentants du personnel.



Le département EMPLOI

Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE)
Ruptures conventionnelles collectives (RCC)
Activité partielle
Revitalisation
Insertion par l'activité économique (IAE)
Apprentissage
Handicap
Club entreprise inclusion
Titre professionnel et VAE
Politique jeunes
Plan d'investissement compétences (PIC)
Parcours emploi compétences
Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)
Agrément ESUS et SCOP
Services à la personne
Territoire zéro chômeur
Projet territoriaux en faveur du développement de l'emploi et des filières

Le département TRAVAIL

Des missions de contrôle au sein des entreprises, mais aussi de conseils aux entreprises, représentants du personnel et salariés
Les motifs des demandes de rupture du contrat de travail des salariés protégés
Les sanctions suite au contrôle
Les transactions
Les amendes administratives
L'action de l'inspection du travail en matière de santé et sécurité au travail
La lutte contre le travail illégal
Les prestations de services internationales (PSI)
Contrôle du risque amiante
Index égalité Femmes / Hommes
Prévention de chute de hauteur
La réglementation du travail
L'homologation des convention de rupture du contrat de travail
La main d'œuvre étrangère
Le service renseignements au public (ARTE)
Conseillers du salarié
Le service accords

Mutations économiques

- Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE)
- Ruptures conventionnelles collectives (RCC)

21 décisions :
18 PSE
3 RCC

7 décisions concernant
des entreprises
en redressement
ou liquidation judiciaire

13 décisions
rendues
après
accords majoritaires

Suppressions
d'emplois dans le Rhône :

1041 issus des PSE et RCC
+ 670 emplois du fait des PSE traités dans d'autres
départements mais impactant le Rhône

Autres licenciements
économiques hors PSE et RCC
identifiés dans le Rhône :

2 400

Revitalisation

5 conventions entre
l'Etat / entreprises :

Objectif : créer 676 emplois

Fonds départemental :

8 projets
pour un total de 360 000 euros

Activité partielle

361 demandes
d'entreprises

+ de 1600 salariés
concernés

310 000 heures réalisées
(20% de la demande initiale)

2,4 M d'€ d'aides
publiques accordées
pour accompagner les entre-
prises
(20% de la demande initiale)

La DIRECCTE a notamment accom-
pagné deux grandes entreprises de l'industrie
automobile impactées par une conjoncture
économique difficile en raison de change-
ment des modes de consommation, du
passage à l'électrique, de problèmes
environnementaux dus au diesel Gate, de
mesures protectionnistes.
Cet accompagnement de l'Etat, de
mai 2019 à avril 2020, cible 900 salariés sur
les 1480 salariés des deux entreprises
pour un total de 146 000 Heures.

Incendie de la pépinière d'entreprises
de Bel Air à Villeurbanne le 08/10/2019.
Le jour même de l'incendie, la DIRECCTE a
participé à une réunion d'information
coprésidée par la ville de Villeurbanne et la
métropole de Lyon.

10 entreprises ont formulé une
demande d'activité partielle, soit
11 256 heures autorisées pour
79 salariés.

Les autres contrôles de conformité du travail

En complément de l'action de l'inspection du travail, les services sédentaires de l'unité territoriale contrôlent la conformité des ruptures conventionnelles, assurent le traitement des demandes de dérogation (travail dominical, emploi de mineurs) et réalisent l'instruction des demandes d'autorisation de travail salarié pour les ressortissants étrangers à la communauté européenne...

La réglementation du travail

- emploi des mineurs dans les domaines du spectacle vivant :
17 décisions rendues concernant 234 enfants.

Repos dominical :

- instruction des demandes de dérogation au repos dominical :
42 demandes en 2019. Augmentation liée notamment à des dérogations exceptionnelles liées aux événements sociaux du début et de la fin de l'année afin de compenser les pertes des commerces de détail ;
- instruction d'arrêtés municipaux de dérogation au repos dominical : 36.

L'homologation des conventions de rupture du contrat de travail

Le service homologue les conventions de rupture signées par les employeurs et leurs salariés, après vérification du montant prévu de l'indemnité de rupture, et de la conformité de la procédure suivie : en 2019, 20 169 demandes d'homologation ont été examinées, soit 10 % de plus que l'année précédente.

La main d'œuvre étrangère

Le service a instruit 4452 dossiers de demandes d'autorisation de travail (introduction, renouvellement, changement de statut, autorisations provisoires de travail) pour les ressortissants étrangers hors Union européenne.

A ces dossiers d'autorisations de travail stricto-sensu, s'ajoutent :

- 253 demandes de stages étudiants (ressortissants étrangers, inscrits dans une université à l'étranger qui viennent effectuer, dans le cadre de leur cursus, un stage dans une entreprise d'accueil en France),
- 66 demandes d'avis admission exceptionnelle au séjour (AES) « salarié », procédure de régularisation de ressortissants étrangers, en situation irrégulière et exerçant une activité salariée.

Sur 4452 demandes d'autorisations de travail, 225 décisions de refus ont été notifiées.

Focus contrats d'apprentissage :

Augmentation significative du nombre de demandes d'autorisations provisoires de travail (APT), sollicitées pour la conclusion de contrats d'apprentissage :

- par des étrangers, majeurs, titulaires d'un titre de séjour étudiant,
- ainsi que par des Mineurs Non Accompagnés pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

APT contrats d'apprentissage :

	2018	2019
Etudiants	281	499
MNA	132	430

Ces demandes concernent, majoritairement, des secteurs d'activité confrontés à des difficultés de recrutement (métiers de bouche, informatique, bâtiment...) et recouvrent tous niveaux de diplômes (du niveau III jusqu'au master).

● Contrôle du risque « amiante »

260	interventions
4	arrêts d'activités
3	PV
1	amende administrative à l'encontre d'une usine exposant ses salariés à des fibres céramiques.

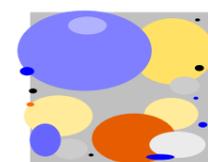
● Index égalité salariale Femmes / Hommes

259 entreprises ont publié leur index :	
100% des entreprises de + 1000 salariés du Rhône ont publié leur index :	60 entreprises
De 250 à 999 :	177 entreprises ont publié leur index sur 190 entreprises environ : toutes ont fait l'objet d'un rappel à la réglementation

Les résultats :	
33 entreprises ont :	un index inférieur à 75 et devront prendre des me-
30 entreprises ont :	un index non calculable, en raison d'une popula- tion trop genrée.
63 sur 259 entreprises ont :	un indicateur de retour de congé de maternité égal à 0

● Prévention de chute de hauteur

801	interventions
87	arrêts de travaux
74	enquêtes accidents du travail : 59 dans le BTP 6 dans l'industrie, 5 dans les transports



Emploi

● Insertion par l'activité économique (IAE)

20 millions d'euros investis dans les aides aux postes au bénéfice des **70 structures**

24 ateliers chantiers d'insertion (ACI)
26 entreprises d'insertion (EI)
13 associations intermédiaires (AI)
7 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)

900 000 € investis en appui au développement et à la consolidation des structures

3571 bénéficiaires :
25% demandeurs d'emploi long durée
38% BRSA,
26% publics issus des QPV
41% femmes

◆ Les taux de sorties à l'emploi durables varient selon la typologie des structures :

13% en ACI

18% en EI

33% en AI

43% en ETTI.



A titre d'illustrations :

Au moins trois structures d'insertion par l'activité économique ont mis en place des parcours qui ont donné lieu à des certificats de qualification professionnelle (CQP) ou à des actions conduisant à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Ainsi des publics en difficulté d'insertion notamment dans des ateliers chantiers d'insertion en sont sortis de manière très positive avec par exemple l'obtention de CQP menuiserie, de CQP revalorisation de mobilier ou encore avec une validation d'un diplôme d'aide-soignant par la VAE. Ces illustrations attestent du double intérêt d'insertion et de sécurisation des parcours professionnels des publics dont l'insertion durable dans l'entreprise est favorisée au terme de telles démarches d'insertion.

Apprentissage

+ 11 000 contrats signés
+ 56% par rapport à 2018

70% des publics de
contrats d'apprentissage
vont à l'emploi durable.

- ◆ 42% des apprentis préparent un diplôme ou un titre professionnel de niveaux I à III
- ◆ 17% pour un diplôme de niveau V
- ◆ + 50% des contrats sont signés dans des entreprises de - de 50 salariés
- ◆ 6% seulement des contrats ont été signés au bénéfice des publics des quartiers de la politique de la ville
- ◆ 430 mineurs isolés ont signé un contrat
- ◆ 500 contrats sont signés dans le secteur public



A noter :

Un projet territorial en faveur du développement de l'alternance porté par une Mission locale et soutenu financièrement par la DIRECCTE, projet mobilisant les partenaires locaux du service public de l'emploi, les collectivités locales, les organismes de formation et les acteurs du monde économique du territoire concerné. **Le projet vise à des accompagnements adaptés à l'alternance (individuels et collectifs) au bénéfice de publics de 16 à 30 ans en difficultés d'insertion socioprofessionnelle, issus notamment des quartiers prioritaires de la politique de la ville.**

Les priorités d'action de l'inspection du travail

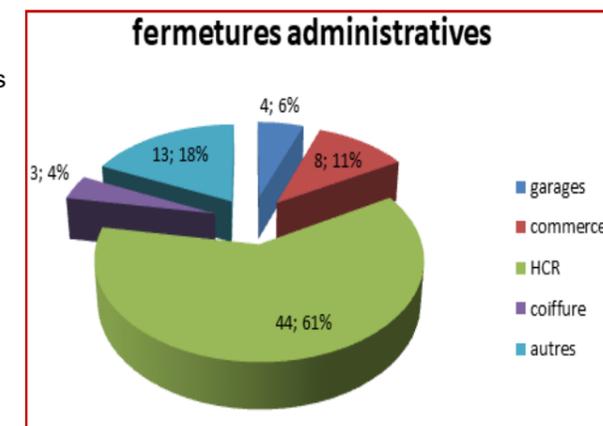
La lutte contre le travail illégal

L'UD69, co-secrétaire du CODAF avec la préfecture :

Le Préfet et le Parquet du Rhône, en confiant en 2015 le secrétariat du CODAF (comité opérationnel départemental anti-fraude) à l'unité territoriale du Rhône, souligne le rôle essentiel de l'inspection du travail dans la lutte contre le travail illégal.

La lutte contre le travail illégal pour le CODAF:

- 95 **procès-verbaux** relevés par les différents acteurs de la lutte contre le travail illégal dans le Rhône (18% proviennent de l'inspection du travail).
- 72 **fermetures administratives** prononcées par le préfet du Rhône en 2019 à la demande des administrations membres du CODAF.
- 697 **interventions de l'inspection du travail dans le Rhône**
- 33 PV + 6 rapports au parquet



BTP

Sur un grand chantier de l'Est Lyonnais : constat de présence de **8 stagiaires** sur le chantier (mineurs et majeurs : forte présomption de faux statuts de stagiaires (peu de salariés, défaut d'encadrement...), méconnaissance de la réglementation applicable aux mineurs (travaux interdits ou réglementés et défaut d'encadrement) : l'employeur a décidé de mettre fin à tous les contrats de stage après rappel de ses obligations réglementaires.

Action JAD 2019

Contrôles relatif au travail illégal par dissimulation d'heures dans une chaîne hôtelière, où des prestataires de service emploient des salariés payés à la tâche pour le nettoyage des chambres :

3 rapports d'amende pour défaut de décompte des horaires de travail.

Coupe du monde football féminin

Contrôle des activités de restauration : par binômes : **150 salariés contrôlés**, beaucoup d'extras ou de CDD pour la soirée. Pas de PSI. Peu d'infractions LTI.

Contrôle montage-démontage des installations temporaires : présence massive d'autoentrepreneurs, dont certains ne connaissant pas leur statut. Sous-traitance en cascade très développée :

Le contrôle des prestations de services internationales (PSI)

Nombre de contrôle :		
Interventions PSI pour le Rhône : 465	Amendes : 27	Suspension (CODAF Rhône) : 1



Agriculture : campagne vendange 2019

83 exploitations contrôlées et **1724 vendangeurs** (gendarmerie et inspection du travail du Rhône) : 2 PV en cours (gendarmerie).

Opération pilotée par l'OCLTI : 4 exploitations concernées et 151 salariés détachés.

● Les transactions

Elles font suite à des procès-verbaux et constituent des sanctions administratives homologuées par le parquet.

29 transactions ont été notifiées en 2018 et 2019, donnant lieu à des amendes et des mesures visant à empêcher la réitération des infractions :

- 20 transactions (65%) ont sanctionné des infractions à la santé et à la sécurité, et comportaient des mesures de mises en conformité dont l'effectivité ont été contrôlées par les agents de contrôle compétent.
- 4 transactions font suite à des défauts de DPAE, régularisées rapidement.
- 2 ont trait à des ouvertures dominicales sans dérogation.

● Les amendes administratives

Sur rapport d'agents de contrôle de l'inspection du travail, **47** rapports pour amendes administratives ont été adressées en 2018 et 2019 au DIRECCTE d'Auvergne-Rhône-Alpes.

47% des rapports (22 rapports) pour amendes concernent la non-tenue de décompte de durée du travail, dans des secteurs variés tels que sociétés de service, cliniques, hôtels-café-restaurants...

● L'action de l'inspection du travail en matière de santé et sécurité au travail

Inspection du travail et santé et sécurité dans le Rhône en 2019 :

- **122** réunions de CHSCT et 73 réunions de CISSCT **sur chantiers**
- **288** enquêtes d'accidents de travail dont **8 mortels**
- **716** demandes de reconnaissance de maladies professionnelles
- **129** décisions d'arrêts de travaux pour danger grave et imminent
- 96 mises en demeure, et 18 demandes de vérification d'un équipement de travail ou d'une



44 procès-verbaux en matière de santé et de sécurité (40% du total des procès-verbaux), mais aussi 94 rapports au parquet suite à des soit-transmis relatifs à infraction en matière de santé-sécurité, suite à des enquêtes liées à des accidents du travail



En 2019, une action collective relative à la santé et la sécurité dans les garages a été menée par l'UD69, concernant plus particulièrement la présence et la complétude du document unique d'évaluation des risques, le risque chimique, risques mécaniques, risques liés à la manutention et chutes de hauteur.

70 garages ont ainsi été contrôlés en 2019.

Les contrôles réalisés ont permis de mettre en exergue les risques auxquels les salariés étaient exposés : **le risque chimique** et les **appareils et accessoires de levage**.

● Handicap

Près de **370** aides aux postes versées aux **22** Entreprises Adaptées du Rhône (EA)

pour plus de **6 millions** d'aides publiques dont les aides aux CDD tremplins

au bénéfice de **3** entreprises adaptées.



Une **EA** est devenue également **EAT** (entreprise adaptée de travail temporaire) en fin d'année, la première de la région et la quatrième de France.

Nombreuses actions initiées

- ◆ Un **job dating** avec l'UNEA afin de faire face aux difficultés de recrutement que rencontrent ces entreprises et les résultats sont forts encourageant en matière d'embauches.
- ◆ La DIRECCTE, avec ses partenaires locaux dont **CAP EMPLOI** et **l'AGEFIPH** ont développé des actions innovantes sur le champ de l'inclusion des personnes en situation de handicap financées pour certaines d'entre elles sur des fonds de revitalisation dédiés uniquement aux créations d'emploi de personnes en situation de handicap
- ◆ Création d'un **poste de référent handicap départemental** au sein des 12 Missions locales cofinancé par la DIRECCTE mais aussi par des apports privés d'entreprises sous accord TH.
- ◆ Une action de recrutement et d'inclusion dans les entreprises sous accords TH d'**autistes ASPERGER** bénéficiant d'une **RQTH** sous le patronage d'un **ambassadeur lui-même autiste**. Cette action a nécessité de multiples partenariats compte tenu de la spécificité de ce public avec un accompagnement vers et dans l'emploi.
- ◆ Création d'une promotion d'alternants TH en temps partagé avec l'aide du groupement d'employeurs de CAP EMPLOI.
- ◆ Animation du club des DRH et référents handicap créé en 2016 composé de plus d'une trentaine d'entreprises sous accords TH agréés avec organisation d'un job dating inversé une fois par an. Ces entreprises ont intégré les clubs entreprises d'inclusion en cours d'année.

● Club entreprise inclusion

L'Etat a souhaité mettre en place des **clubs entreprises inclusion** sur les territoires en s'appuyant sur l'initiative du Président de la République qui, le 17 juillet 2018, a lancé **l'initiative « La France une chance, les entreprises s'engagent »** auprès de **100 entreprises** visant à leur demander de s'engager en faveur de l'insertion « par des engagements actifs, immédiats, visibles, de créations d'emplois, d'embauche d'apprentis ».

L'initiative « Club entreprises et inclusion » repose sur le constat qu'à côté de l'action du service public de l'emploi, les entreprises peuvent participer, au travers de leurs engagements, à l'intérêt général et à la cohésion sociale en valorisant leur mobilisation en faveur de l'inclusion. La constitution des clubs et les initiatives inclusives reposent sur la seule volonté des entreprises. Toutefois, dans un contexte de difficulté des entreprises à trouver de la main d'œuvre, elles doivent pouvoir recruter autrement en conduisant des actions inclusives permettant aux publics les plus vulnérables de trouver aussi leur place dans l'entreprise et



Dans le Rhône deux clubs entreprises inclusion sont en place : un club composé de « **1 000 entreprises** » sur la métropole appelé charte des 1000 et un club de quelques **50 entreprises** sur le territoire de Villefranche.



● Titres professionnels et VAE



Cette politique régaliennne contribue activement à sécuriser les trajectoires professionnelles. De surcroît, les formations au titre du plan d'investissement dans les compétences conduisent bien souvent à la délivrance de titres professionnels.

Parmi les 10 titres professionnels les plus délivrés :

- conducteur de transport de marchandises sur porteurs,
- gestionnaire de paie et de conducteur de transport sur route.

L'AFPA reste le centre le plus prisé ; une quinzaine de nouveaux centres ont obtenu leur agrément au cours de l'année.



A titre d'illustration, un projet de VAE porté par une entreprise a concerné **16 salariés**. L'objectif visé était l'obtention du titre professionnel de « **Conseiller relation client à distance** ».

Ce titre de niveau 4 (niveau bac) sanctionne des compétences en matière de relations commerciales à distance (téléprospection). Les objectifs poursuivis varient suivant l'employeur. Dans le cas présent, la VAE collective a eu pour objectif de fidéliser les salariés en raison d'un turn over important dans ce type de métier). Pour d'autres entreprises c'est un outil au service d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (**GPEC**).

Pour le salarié, l'obtention d'une certification reconnue est d'abord gage de reconnaissance, à la fois personnelle et professionnelle, et d'une meilleure employabilité. Dans le cas d'une VAE collective, on profite en outre d'une démarche qui a l'approbation de l'entreprise et son soutien financier (avec éventuellement un co-financement via le **CPF**). L'entreprise décide des modalités de l'accompagnement à la réussite de la démarche : organisation d'ateliers en interne ou en externe, désignation de tuteurs ou de référents VAE, mise en place de modules de formations complémentaires.

Avec la VAE collective, l'employeur doit ainsi effectuer un travail important en amont (pour identifier la bonne certification, les salariés cibles, les prestataires chargés de l'accompagnement) et pendant toute la durée de la démarche. C'est sans doute cet investissement partagé qui explique les très bons résultats en VAE collective, avec plus de 85 % des personnes validant la certification visée contre moins de 60 % en VAE individuelle.

Dans notre illustration, **les résultats ont été supérieurs aux attentes avec 15 salariés sur 16 qui ont obtenus leurs diplômes.**

Une cérémonie de remise de diplômes a été organisée dans les locaux de l'employeur en présence de l'ensemble des niveaux managériaux de l'entreprise et des représentants de la DIRECCTE afin de soutenir une telle initiative et de saluer les résultats.

L'opération pour laquelle un partenariat large a été mis en place a rencontré un vif succès ; l'entreprise imagine déjà des suites en souhaitant renouveler l'expérience avec d'autres salariés.

5

● Les motifs des demandes de rupture du contrat de travail des salariés protégés

Motif	Total des demandes (%)	Décisions d'autorisation (%)	Remarques
Ruptures conventionnelles	34,7%	97%	1 ^{er} motif des demandes
Transferts	22%	66%	Notamment dans le gardiennage, le nettoyage...
Inaptitude professionnelle	18,5%	80%	Pour raisons médicales
Motif économique	11,6%	80%	Importance des liquidations d'entreprises, PSE...
Motif disciplinaire	8,5%	59%	1 ^{er} motif de refus de rupture du contrat de travail

Les **rapports de l'inspection du travail** font le plus souvent suite à des soit-transmis des parquets de Lyon et de Villefranche-sur-Saône.

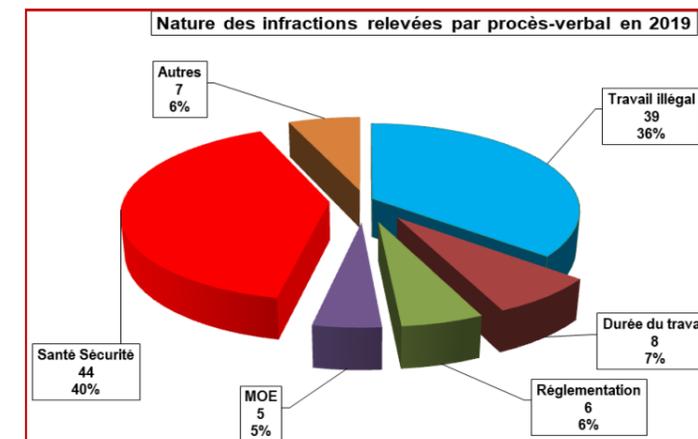
16 rapports « article 40 » pour :

- ◆ demander la mise en œuvre d'une procédure collective afin permettre aux salariés de percevoir leur rémunération : **4 rapports**
- ◆ dénonciation de travail dissimulé : **4 rapports**
- ◆ harcèlement moral et/ou sexuel : **5 rapports**

● Les sanctions suites au contrôle

105 procès-verbaux transmis aux parquets de Lyon et de Villefranche-sur-Saône en 2019 .

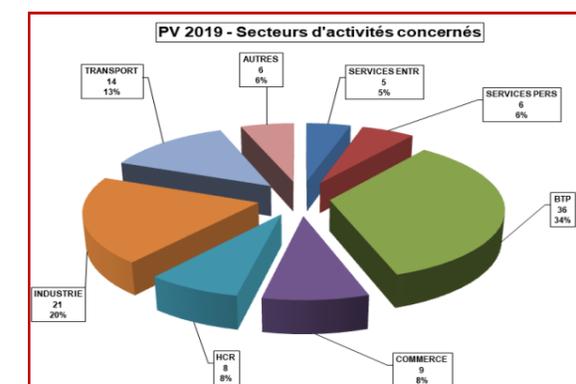
Les domaines d'infractions relevées par **procès-verbal**, reflètent bien les priorités nationales de l'inspection du travail.



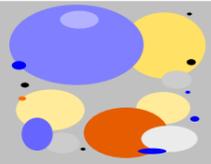
76% des infractions relevées concernent, à part presque égale, la santé-sécurité (**40%**) et le travail illégal (**36%**).

Logiquement, les professions les plus concernées sont les plus accidentogènes par nature : le BTP et l'industrie (**57%** à elles deux) ainsi que les commerces et les HCR, très concernées par le travail illégal.

La moitié des procédures concernant le secteur des transports a trait aux durées excessives de travail (**6 procédures sur 14**).



10



Département travail

Des missions de contrôle au sein des entreprises, mais aussi de conseils aux entreprises, représentants du personnel et salariés

Quelques chiffres sur l'inspection du travail 6 unités de contrôle - 65 sections

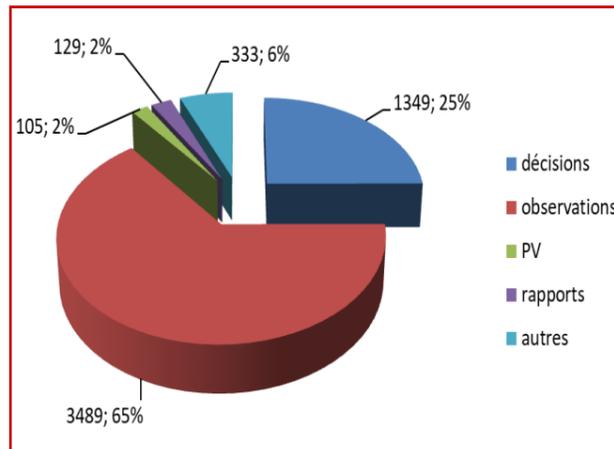
♦ 6166 interventions effectuées	• 2991 contrôles
	• 1764 enquêtes
	• 311 réunions en entreprises



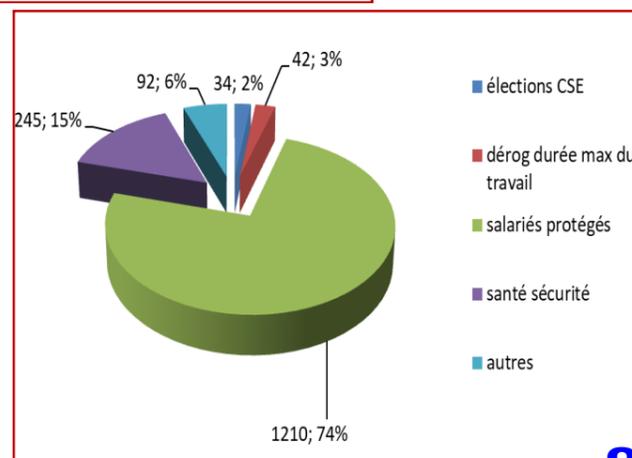
L'unité de contrôle Rhône Transports a mené 181 interventions dans les entreprises de transports routiers, dont 89 contrôles et 60 enquêtes.

Les sections à dominante agricole de l'unité de contrôle Rhône-Nord-et-Agriculture sont intervenues au sein des entreprises agricoles du Rhône, pour **151 interventions**, dont **90 contrôles**, **29 enquêtes**

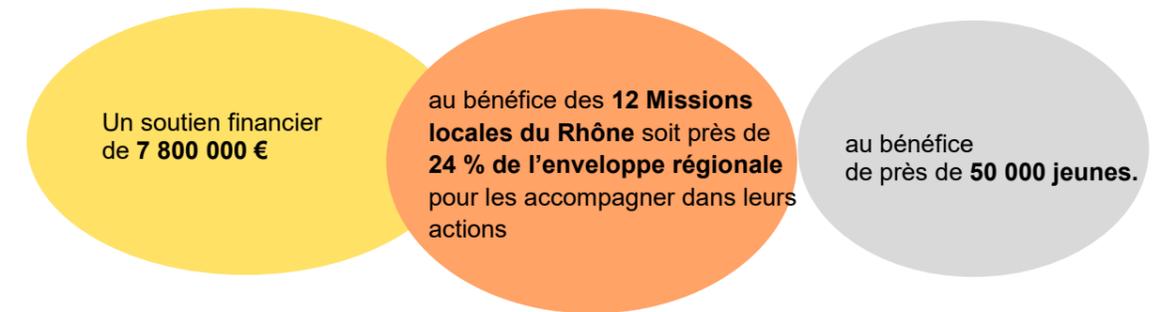
5405 suites à contrôle ont été notifiées aux entreprises.



42	décisions de dérogations à la durée maximale du travail
34	décisions CSE (répartition de sièges entre les collèges pour la majorité)
1210	décisions demandes de licenciement de salariés protégés



Politique jeunes



- ♦ **7869 entrées en PACEA**, parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie.
- ♦ **2043 entrées en parcours garantie jeunes** soit **98%** de l'objectif atteint (dont **60 bénéficiaires** d'une protection internationale).
- ♦ Un soutien à l'accompagnement de **260 places de parrainage**.
- ♦ **758 jeunes des Missions locales** entrés en formation dans le cadre du PIC.
- ♦ **220 stagiaires accompagnés par l'école de la deuxième chance** : **70%** accèdent à une solution positive à la sortie du parcours dont **23%** en contrats de travail **4%** en création d'activités **8%** en alternance **26%** en formations qualifiantes

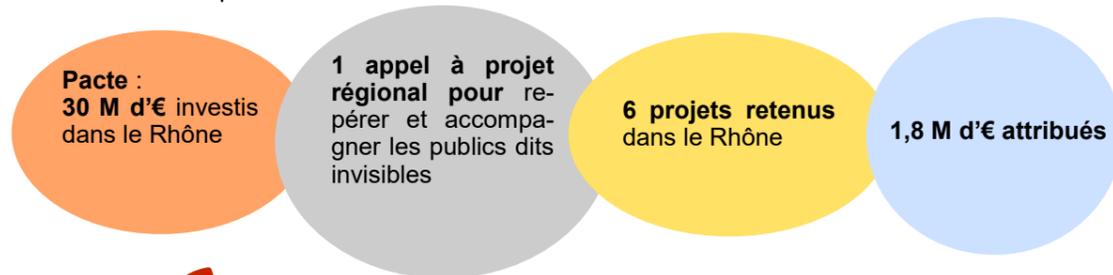


Quelques faits marquants 2019 :

- remise à plat des financements désormais attribués sur la base d'indicateurs de contexte, d'activité et de résultats des Missions locales puis mise en place au plan national du cadre de performance introduisant une part variable jusqu'à 10% du financement socle à partir de 10 nouveaux indicateurs de performance, essentiellement relatifs au PACEA ;
- soutien à la dynamique collective des 12 Missions locales initiée depuis plusieurs années et qui a trouvé une fois encore sa traduction dans de multiples actions (exemple : action en faveur du numérique permettant d'amener les jeunes vers les métiers du numérique) ;
- la rédaction d'un guide à destination des parrains et marraines et d'une note de communication pour assurer la promotion et le développement du parrainage, dispositif important pour accompagner les publics jeunes en difficulté

● Plan d'investissement dans les compétences (PIC)

L'Etat a fait un investissement sans précédent en matière de formation professionnelle des publics demandeurs d'emploi.

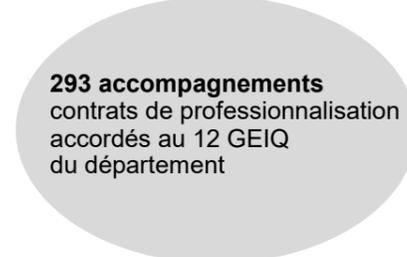


Et des appels à projets nationaux et régionaux impactant le Rhône (**100 % inclusion, public invisible**).

● Parcours emploi compétences



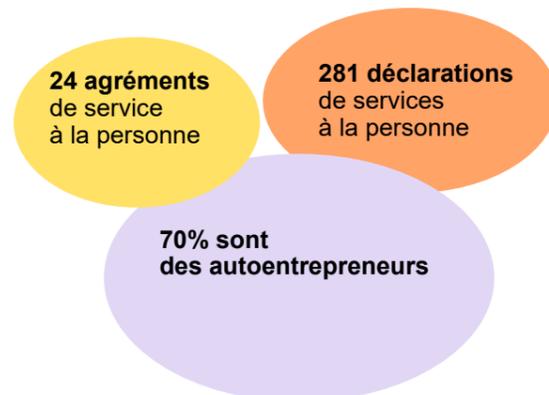
● GEIQ



● Agrément ESUS et SCOP

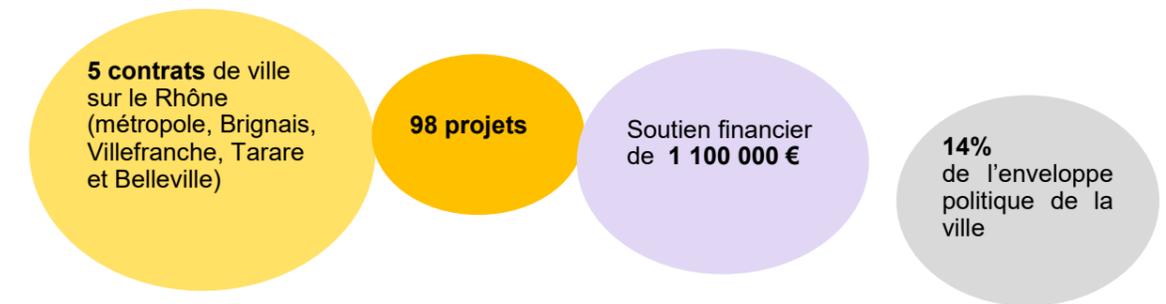


● Services à la personne



Un nouveau partenariat avec la Métropole de Lyon et le conseil départemental du Rhône sera initié en 2020.

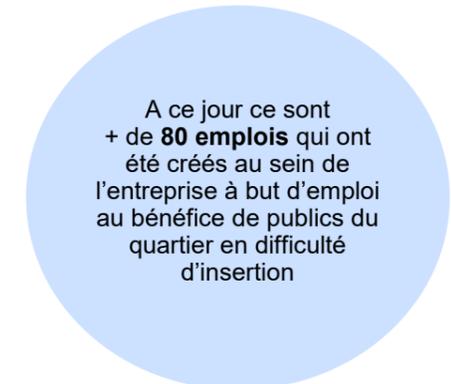
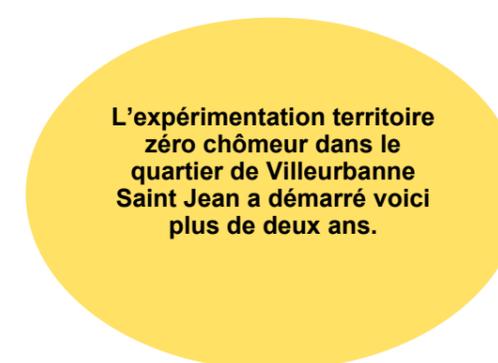
● Politique de la ville - Pilier développement économie et emploi



Les politiques de droit commun mobilisées en faveur de l'emploi doivent prioritairement bénéficier aux quartiers de la politique de la ville

Les crédits spécifiques de la politique de la ville contribuent, à titre complémentaire, à accompagner et soutenir plus encore les initiatives en matière d'emploi insertion et développement économique dans les quartiers de la politique de la ville qui représentent de l'ordre de 9% de la population dans le Rhône.

● Territoire zéro chômeur



● Projets territoriaux en faveur du développement de l'emploi et des filières

La DIRECCTE a soutenu par ailleurs de nombreuses initiatives en faveur du développement de l'emploi ou des filières sur le territoire rhodanien.



A titre d'illustrations:

- ♦ **une aide au démarrage** en faveur d'un projet de développement d'emplois à temps partagé porté par un groupement d'employeurs ;
- ♦ **des actions de soutien** à des démarches de GPECT (conducteurs de transports de voyageurs, filière logistique, agriculture) ;
- ♦ **une action en faveur de la mobilité** des publics les plus vulnérables (aide à la réparation de véhicules pour des demandeurs d'emploi qui ont trouvé un emploi). Cette action est de surcroît portée par une très petite entreprise adhérente du club entreprise inclusion de Villefranche du secteur de la réparation automobile, entreprise qui a conduit d'autres engagements inclusifs.